

Association LE RELAIS DES PETITS

Siège social : 22 Rue des Tulipes, pôle enfance Maurice Caillon, 79200 PARTHENAY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'association,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE RELAIS DES PETITS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention au paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06.

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Tel que décrit dans l'annexe au paragraphe « Créances et dettes », les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
- Tel que décrit dans l'annexe au paragraphe « Disponibilité », les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.
- Dans l'annexe au paragraphe « Notes sur les subventions », une note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, et des informations fournies dans les notes de l'annexe sur les postes considérés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

5 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A POITIERS, le 31 mars 2026

SAS OUEST AQUITAINE AUDIT

Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Mikaël HUGONNET

Commissaire aux comptes

LE RELAIS DES PETITS

22 Rue des Tulipes,
Pôle enfance Maurice Caillon,

79200 PARTHENAY

COMPTES ANNUELS

EXERCICE du 01.01.2025 au 31.12.2025

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	819	819		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	33 547	8 009	25 538	
	Autres immobilisations corporelles	46 166	28 938	17 228	1 229
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	17 742		17 742	17 226
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	98 274	37 767	60 507	18 455
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	62 997		62 997	12 465
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	80 805		80 805	46 919
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 076		1 076	951
	Valeurs mobilières de placement	40 000		40 000	40 000
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	143 886		143 886	222 585
	TOTAL (III)	328 764		328 764	322 921
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	427 038	37 767	389 271	341 375

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	233 504	268 096
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	20 000	20 000
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(21 219)	(34 592)
	Total des fonds propres (situation nette)	232 285	253 504
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	45 735	539
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	45 735	539
	Total des fonds propres	278 020	254 043
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	10 358	16 050
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	10 358	16 050
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 198	6 825
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	82 389	62 104
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 306	
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		2 354
	Total des dettes	100 893	71 283
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	389 271	341 375
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(21 218,87)	(34 592,20)
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	100 893	71 283
(2)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	327 412	60 824
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	78 059	296 069
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	5 692	21 221
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	242	722
	Total des produits d'exploitation	411 406	378 837
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	64 757	65 982
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	8 119	7 670
	Salaires	280 808	257 187
	Cotisations sociales	80 785	74 643
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 015	1 244
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	351	3 535
	Total des charges d'exploitation	436 836	410 262
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(25 430)	(31 425)

QUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Pôle République III
2 Rue Alfred Nobel
86000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(25 430)	(31 425)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 211	4 797
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		4 211	4 797
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		4 211	4 797
RESULTAT COURANT avant impôts		(21 219)	(26 628)
	Produits exceptionnels		370
	Charges exceptionnelles		8 335
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(7 965)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		415 617	384 004
TOTAL DES CHARGES		436 836	418 596
EXCEDENT ou DEFICIT		(21 219)	(34 592)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		16 739	16 984
Bénévolat		8 588	9 670
TOTAL		25 327	26 654
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		16 739	16 984
Prestations			
Personnel bénévolé		8 588	9 670
TOTAL		25 327	26 654

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **389 271** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **415 617** euros et un total **charges** de **436 836** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-21 219** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entité associative.

PRESENTATION DE L'ENTITE

Objet de l'association :

Structure multi accueil petite enfance et toutes activités pouvant coucourir à l'accueil des enfants.

Nature et périmètre des activités :

L'accueil est réservé aux enfants des membres de l'association.

Moyens utilisés par l'association :

L'association est à gestion et à participation parentale : les parents utilisateurs assurent les fonctions de gestionnaires de la structure et d'employeurs des salariés. Ils participent activement à la vie de la structure et à son bon fonctionnement au quotidien.
L'association emploie également des salariés pour réaliser son activité.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le règlement ANC n°2022-06 a été publié au Journal Officiel le 30 décembre 2023. Son application est obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux changements prévus par le règlement sont :

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- Suppression des transferts de charges ;
- Actualisation du plan de comptes.

L'exercice ouvert le 1er janvier 2025 est le premier exercice pour lequel ce nouveau règlement s'applique, sans emporter conséquence sur les exercices antérieurs. Cette première application constitue un changement de méthode comptable. Il convient de préciser que l'application de ce règlement n'entraîne aucune modification des capitaux propres d'ouverture.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur n'est à signaler.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'entité associative ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement n°2022-06 du 27 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires minoré des remises, rabais et escomptes obtenus).

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables :

Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

- Immobilisations décomposables :

Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Notes sur les subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et estimées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	819					819
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	819					819
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	6 898		26 649			33 547
	Instal., agencement, aménagement divers	3 716		16 902			20 619
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	25 547					25 547
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 161		43 551			79 713
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	17 226		516			17 742
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 226		516			17 742
TOTAL		54 207		44 067			98 274

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres				819			819
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				819			819
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels				6 898	1 112		8 009
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				3 176	653		3 830
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier				24 858	250		25 108
	Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				34 933	2 015		36 947	
TOTAL					35 752	2 015		37 767

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	62 997	62 997	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	80 805	80 805	
	Charges constatées d'avance	1 076	1 076	
	TOTAL DES CREANCES	144 878	144 878	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes et de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes et de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	13 198	13 198		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	32 579	32 579		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 767	49 767		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	42	42		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 306	5 306		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	100 893	100 893		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

OUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Pôle République III
 2 Rue Alfred Nobel
 86000 POITIERS
 Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		80 805
Autres créances PRODUITS A RECEVOIR	80 805	80 805

OUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Pôle République III
2 Rue Alfred Nobel
86000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Charges à payer

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Charges à payer		58 948
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 084
FOURNISSEUR FACTURES NON PARVENUES	6 084	
Dettes fiscales et sociales		47 558
PROVISION POUR CONGES A PAYER	18 068	
Personnel-Charges à payer	14 511	
CHARGES ORGANISMES SOCIAUX	14 979	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		5 306
FOURNISS.IMMO. FACT.NON PARV.	5 306	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 076
Stock de couches		806	
Abonnements		245	
agendas 2026		25	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 076

OUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Pôle République III
2 Rue Alfred Nobel
86000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	16 050	(5 692)		10 358
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 050	(5 692)		10 358
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	16 050	(5 692)		10 358
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				5 692	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Variation des Fonds Propres

	Fds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2025
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Règlement ANC 2022-06								
Fonds propres sans droit de reprise	268 096			(34 592)				233 504
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité	20 000							20 000
Autres réserves								
Report à nouveau		(34 592)		34 592				
Excédent ou déficit de l'exercice	(34 592)	34 592				21 219		(21 219)
Situation nette	253 504					21 219		232 285
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	539			46 920		1 724		45 735
Provisions réglementées								
TOTAL	254 043			46 920		22 943		278 020

Concours publics et subventions

31/12/2025

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		710	62 060	4 020	9 546	76 336
Subventions d'investissement				38 920	8 000	46 920
TOTAL		710	62 060	42 940	17 546	123 256

OUEST AQUITAINE AUDIT
Commissariat aux Comptes
Pôle République III
2 Rue Alfred Nobel
86000 POITIERS
Tél. 05 16 83 88 14
Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
CAF REAAP		1 666	
CAF SUBV ATELIER		2 354	
MSA PSU		9 129	
MSA REAAP		417	
COMMUNAUTE DES COMMUNES		53 060	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 79		9 000	
ASP SERVICE CIVIQUE		710	
MSA GMR 2025			4 864
MSA GMR 2026			3 136
CAF INVESTISSEMENT 2025			12 162
CAF INVESTISSEMENT 2026			26 758
Totalisation		76 336	46 920

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	5 700	46 920		52 620
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	5 700	46 920		52 620
Quotes-parts virées au compte de résultat	5 161	1 724		6 885

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature Mise à disposition de locaux par la Communauté de Communes Services extérieurs Parthenay Gatine	16 739	16 984
Bénévolat Bénévolat sur la base de 544 heures en 2025	16 739 8 588	16 984 9 670
	8 588	9 670
Total	25 327	26 654
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens Mise à disposition de locaux par la Communauté de Communes	16 739	16 984
Prestations Services extérieurs Parthenay Gatine	16 739	16 984
Personnel bénévole Bénévolat sur la base de 544 heures sur 2025	8 588	9 670
	8 588	9 670
Total	25 327	26 654

OUEST AQUITAINE AUDIT
 Commissariat aux Comptes
 Pôle République III
 2 Rue Alfred Nobel
 86000 POITIERS
 Tél. 05 16 83 88 14
 Siret : 529 026 445 00021 - APE 6920Z